



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de SAINTE-CONSORCE

## Séance du samedi 21 mars 2026

### Délibération n° 2026- 23

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 18  
Pouvoirs : 0  
Votants : 18

*Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026*

*Date d'affichage électronique de la convocation : 16/03/2026*

**Secrétaire de Séance :**

**Présents** : Bertrand GAULÉ, Franck BAULAN, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Thomas RIGAUD, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISON, Sophie ESTAIS, Delphine MOLLARD, Erika GARDON, Manon CHADUIRON

**Absent(s) représenté(s) :**

**Absent excusé(s):** Yoann TRICAULT

#### VIE MUNICIPALE – Election des adjoints au Maire

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-7 L2122-1, L2122-2, L2122-4 et L2122-7-2,

Vu la délibération en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 5,

Considérant que, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que Monsieur le Maire fait procéder à l'élection des adjoints,

Considérant que Monsieur le Maire lance un appel à candidatures,

Considérant que Monsieur le Maire rappelle que si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant qu'une liste est candidate,

Considérant que la liste suivante est soumise au vote :

1	Franck BAULAN
2	Elisabeth SAGE
3	Serge FERRANDEZ
4	Isabelle BOUTEILLER-DRILLON
5	Thomas RIGAUD

Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant un bulletin de vote plié,

Après avoir procédé aux opérations de vote, Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A OBTENU : Liste conduite par Franck BAULAN : 18 voix,

La liste conduite par Franck BAULAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

Sont proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

Premier adjoint	Franck BAULAN
Deuxième adjointe	Elisabeth SAGE
Troisième adjoint	Serge FERANDEZ
Quatrième adjointe	Isabelle BOUTEILLER-DRILLON
Cinquième adjoint	Thomas RIGAUD

Le Maire  
Bertrand GAULÉ



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*